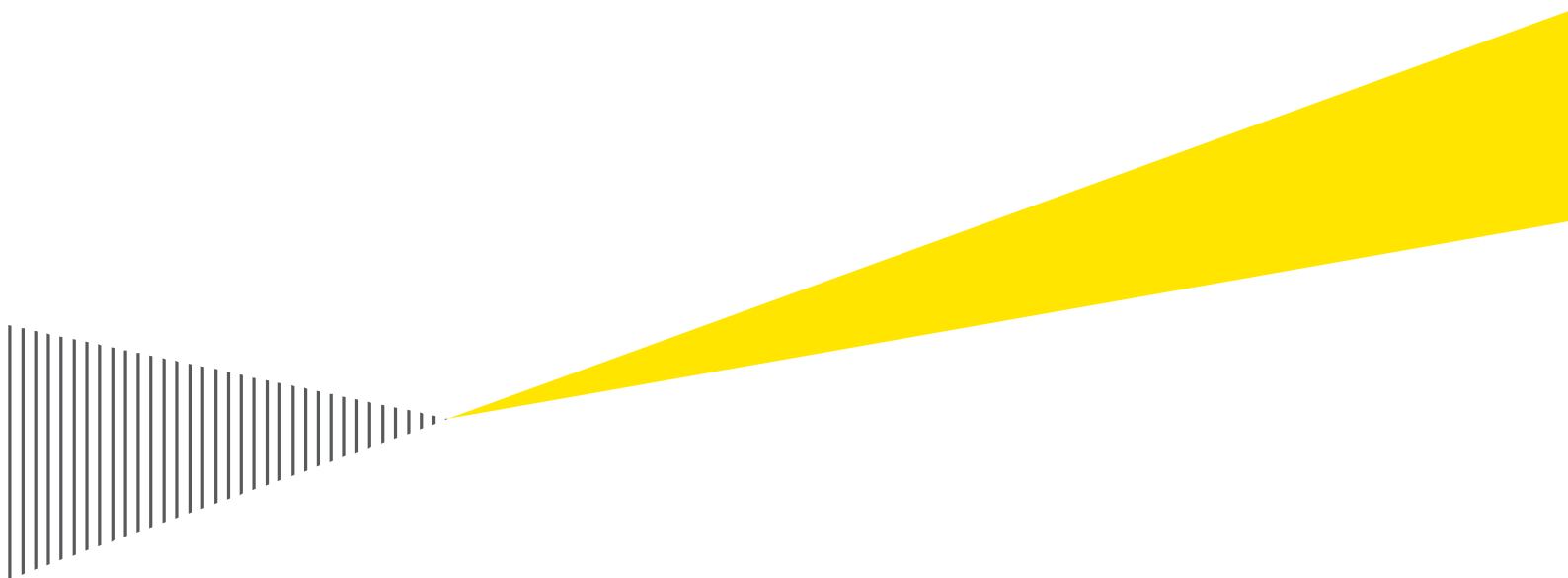


Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan  
République de Guinée Equatoriale

Lettre de recommandations sur le contrôle interne et les procédures  
de passation des marchés

Période allant du 7 mars 2021 au 31 décembre 2021



## Table des matières

1	CONTEXTE DE LA MISSION	1
	1.1 MOTIF DE L'AUDIT	1
	1.2 CADRE D'EXECUTION DES DEPENSES DU PROJET	2
2	ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS	2
	ANNEXE : DETAIL DES DEPENSES AVEC ANOMALIES	6

## LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LE CONTROLE INTERNE ET LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

### 1 Contexte de la mission

Les explosions de Bata du 7 mars 2021, combinées à la deuxième vague d'infections au COVID-19, ont provoqué une crise économique et sociale sans précédent en Guinée Equatoriale. En réponse à ce challenge, le Gouvernement a adopté un ensemble de mesures visant à répondre aux besoins humanitaires et sociaux immédiats de la population de Bata, ainsi qu'à promouvoir la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures publiques endommagées.

Pour assurer la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des dépenses allouées à la catastrophe survenue, le gouvernement a :

- identifié, avec les contreparties nationales des ressources d'urgence externes reçues, un ensemble de biens et de services à acquérir;
- décidé que l'acquisition des biens et services se ferait par l'attribution de contrats (en respectant les meilleures pratiques et la réglementation en vigueur) dans le cadre d'un processus crédible d'appel d'offres et de sélection, lorsque les circonstances du marché le permettent ;
- créé un compte d'urgence et de réhabilitation de Bata à la BEAC, à partir duquel toutes les dépenses d'urgence et de réhabilitation de Bata sont payées (depuis la création du compte).
- décidé de publier, sur le site web du Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan (MHP), toutes les informations pertinentes relatives à la réponse d'urgence et à la réhabilitation de Bata, y compris les noms des entreprises ayant obtenus des contrats et les informations sur leur propriétaire réelle, la nature spécifique des biens et services fournis, leur prix unitaire et le montant total du contrat.

Dans ce contexte, le Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan de la République de Guinée Equatoriale (le Ministère des Finances) a diligenté une mission d'audit des dépenses en réponse à la catastrophe et la réhabilitation de Bata, et un examen des contrats souscrits dans ce cadre.

Des recommandations dans le but de renforcer la gouvernance dans la gestion des projets, le suivi des dépenses, la passation des marchés et l'établissement des rapports à l'avenir sont attendus.

#### 1.1 *Motif de l'audit*

L'objectif de cet audit est d'identifier les faiblesses dans la préparation de l'Etat des Dépenses du Projet et dans les processus d'attribution des marchés afin de formuler les recommandations appropriées dans le but de renforcer le contrôle interne.

## 1.2 *Cadre d'exécution des dépenses du projet*

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance de conditions de réalisation des dépenses du projet. Ces dépenses ont été réalisées dans une urgence extrême afin de répondre aux besoins des populations victimes de l'explosion survenue dans la caserne militaire du district de Nkoantoma dans la ville de Bata. La catastrophe humanitaire a nécessité des actions immédiates. Cette situation serait la conséquence des manquements observés ci-dessous :

## 2 ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS

### 2.1 *Absence d'une procédure d'attribution des marchés en situation d'urgence*

Les procédures d'attribution des marchés telles que régit par le décret n°923.1965 du 8 Avril 1965 relatif aux attributions des marchés publics, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la réponse à la Catastrophe du 7 mars 2021.

Cependant, nous relevons l'absence de procédures écrites dérogatoires d'urgence applicables pour ces cas spécifiques.

Cette situation est de nature à créer des occasions d'attribution de contrats de gré à gré frauduleux.

*Recommandations* : Nous recommandons que soit mise en place une procédure d'attribution des marchés spéciaux en définissant au préalable les circonstances d'application de cette procédure (spécificités liées à la sécurité). Ces marchés doivent être approuvés par une commission d'attribution de marché spéciaux composés de différents membres indépendants.

### 2.2 *Absence d'un comité interne pour le suivi des dépenses*

Nous comprenons que la situation d'urgence dans laquelle les dépenses ont été engagées n'a pas fait l'objet d'une planification initiale par l'établissement d'un budget. Cependant, nous relevons l'absence de suivi interne permettant de retracer et identifier en temp opportun toutes les dépenses effectivement engagées.

Nous avons relevé un certain nombre d'insuffisance dans l'exécution des dépenses du projet, notamment : absence de certaines pièces justificatives (contrats, bons de commande, bons de livraison) ; dépenses payées sur la base proforma ; différences entre les montants décaissés et pièces justificatives.

Cette situation est de nature à occasionner des dépenses en doublons et/ou des dépenses frauduleuses.

*Recommandations* : Nous recommandons que soit mis en place, pour ce type de cas d'urgence, un comité dédié au contrôle des dépenses déjà engagées et aux suivis des dépenses restant à engager, afin de s'assurer que les sommes décaissées par les Autorités Publiques ont été utilisées pour le projet.

Ce comité pourra suivre la comptabilité du projet en s'assurant que les opérations sont enregistrées sur la base de pièces justificatives, numérotées de façon chronologique, classées et conservées dans les locaux dédiés au projet.

### 2.3 Absence de contrats et/ou de bons de commande lors de la réalisation de certaines dépenses

Nous notons que des dépenses ont été engagées sans contrat préalable et sans émission d'un bon de commande.

Un contrat sert à garantir les intérêts de l'Etat en cas d'inexécution totale ou partielle ou en cas de fourniture de matériel ou de service inadéquat voir défaillant. En l'absence de contrat définissant les droits et obligations de chacune des parties, l'Etat aura des difficultés à faire valoir ses droits et recouvrer ses ressources.

Un bon de commande est un document envoyé par l'acheteur à un fournisseur pour confirmer un achat spécifique de biens ou de services. Il est permis de confirmer que la dépense est bien autorisée par les personnes habilitées et il permet de s'assurer que les biens ou services fournis sont conformes à la demande.

*Recommandations* : Nous recommandons que des contrats soient signés dans le cas des dépenses nécessitant des millions de FCFA, même en situation d'urgence (seuil à FCFA 10 millions, ou 20 millions etc... à définir dans une procédure). Et qu'aucun règlement ne soit exécuté en l'absence de contrat et/ou d'un bon de commande.

### 2.4 Absence de procès-verbaux de réception des travaux réalisés dans le cadre du projet

Des travaux d'infrastructures ont été réalisés dans le cadre du projet. Cependant nous notons l'absence de procès-verbaux de réception des travaux signés des parties concernées attestant de la conformité des travaux réalisés par rapport aux contrats. Les rapports techniques reçues ne présentent pas le détail des travaux effectivement réalisés.

En matière de travaux BTP, une visite de réception des travaux doit avoir lieu par le maître d'ouvrage et le fournisseur du service, à l'achèvement du chantier. Cette visite donnera lieu à la rédaction d'un procès-verbal de réception des travaux (ou PV), qui attestera de la fin des travaux et permettra au maître d'ouvrage de constater la conformité du chantier livré ou de signaler des malfaçons.

Cette étape est primordiale et permet de s'assurer de la conformité des travaux réalisés avec le cahier de charge défini dans le contrat.

*Recommandations* : Nous recommandons que soit établi pour les travaux d'infrastructure, un procès-verbal de réception des travaux signé des deux parties (le maître d'ouvrage et le fournisseur), ou trois parties si le maître d'œuvre est intervenu dans la gestion des travaux.

## 2.5 Absence d'autorisation de paiement

Nous notons l'absence des autorisations de paiement signées par les personnes habilitées sur les versements d'indemnités aux victimes de la catastrophe. Notamment l'absence de signature des fiches de paiement. Les sommes décaissées ont été approuvées à posteriori.

Cette situation s'explique par l'urgence de la situation qui a nécessité une assistance rapide aux populations victimes de cette catastrophe.

Cependant, l'absence de procédure d'urgence est de nature à occasionner des cas d'utilisation inappropriée des fonds publiques.

*Recommandation* : Nous recommandons que soit mise en place une procédure d'approbation de paiement d'urgence.

## 2.6 Suivi du matériel acheté dans le cadre du projet

Nous notons l'acquisition de matériel tel que des groupes électrogènes et bus de transport. Nous n'avons pas obtenu de listing exhaustif du matériel acquis dans le cadre du projet présentant :

- La nature du matériel et les références du matériel ;
- La ville et le lieu de conservation du matériel ;
- Les quantités ;
- Les valeurs.

Cette situation présente un risque sur l'exhaustivité des biens achetés et peut occasionner un détournement des biens de l'Etat.

*Recommandations* : Nous recommandons que soit consigné dans un logiciel, dès réception, le matériel acheté avec les informations suivantes : date de réception, type de matériel, référence, quantité, valeur et toutes autres informations jugées nécessaires pour le suivi.

Cela permet ainsi une maîtrise des coûts du projet et limite une utilisation inappropriée des ressources de l'Etat.

ERNST & YOUNG GABON



Erik WATREMEZ  
Associé, Expert-comptable Agréé CEMAC EC540

Fait à Libreville, le 24 août 2024

